

N°DEC-2023-84

DÉCISION DU MAIRE

**ORGANISATION PAR SAS PRODUCTIONS FREDDY HANOUNA D'UN SPECTACLE
INTITULÉ « MAGIE DE CLOSE-UP EN DÉAMBULATION » LE 9 JUIN 2023 À
L'ACCUEIL DE LOISIRS LANGEVIN WALLON**

Le Maire de BONNEUIL-SUR-MARNE,

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération n°2021-01-04 du Conseil Municipal du 24 janvier 2021 modifiée, accordant pour la durée du mandat, délégation au Maire et autorisant l'application des dispositions des articles L.2122-17 à L.2122-22 du code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération n°DCM-2023-44 du Conseil Municipal du 5 avril 2023, portant budget 2023 ;

VU le projet de contrat avec SAS PRODUCTIONS FREDDY HANOUNA – 3 rue de la Chapelle BP24 02470 NEUILLY-SAINT-FRONT ;

D É C I D E

Article 1^{er} : Il est décidé l'organisation d'un spectacle intitulé « Magie de close-up en déambulation », le 9 juin 2023 à 17 heures, à l'accueil de loisirs Langevin Wallon.

Article 2 : Il est retenu pour ce faire SAS PRODUCTIONS FREDDY HANOUNA, pour un montant total de prestations arrêté à la somme de 527,50 €.

Monsieur le Maire, ou son représentant, est autorisé à signer le contrat susvisé, à passer pour ce faire, ainsi que toutes les pièces pouvant s'y rapporter.

Article 3 : La dépense correspondante sera imputée sur les crédits du budget de l'exercice en cours.

Article 4 : Il sera rendu compte de la présente décision lors de la prochaine séance du Conseil Municipal.

Fait à BONNEUIL-SUR-MARNE, le 15 mai 2023.

Pour le Maire, par délégation,
la 1^{ère} Adjointe au Maire,
Virginie DOUET
Le Maire,
Denis ÖZTORUN

Certifié exécutoire par le Maire,
Compte tenu de sa transmission en Préfecture le 17 MAI 2023
Et de sa publication le 17 MAI 2023

Pour le Maire et par délégation :
La Directrice Générale des Services
Nathalie BOURGEOIS